

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-246900757-20230926-2023-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 02/10/2023



## TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### CONVENTION

Entre les soussignés :

Monsieur Fabien BREUZIN, Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX de la REGION de MILLERY-MORNANT, agissant en vertu d'une délibération du 25 juin 2020

D'une part,

Et :

La Communauté de Commune de la Vallée du Garon (CCVG), sise Parc d'activités de Sacuny, 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais, représentée par sa présidente Françoise GAUQUELIN, autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire n° 2023-..... du 26 septembre 2023, ci-après désignée par « la CCVG », d'autre part, »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

---

**Siège**

42, avenue de Verdun – 69440 MORNANT

Tél. 04 78 44 08 37 – Fax 04 78 44 95 12 – E-mail : millerymornant@wanadoo.fr

**Adresse Postale**

5, avenue du Souvenir – 69440 MORNANT

## **ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation du projet ci-après :

La réalisation d'une extension du réseau d'alimentation en eau potable pour l'alimentation de bâtiments agricoles communautaire comprenant :

L'extension sur 15m en fonte Ø100mm prolongé par 110m en PeHD de 63mm équipé d'une ventouse et d'un regard de comptage en extrémité pour la pose de 4 compteurs. Le chiffrage intègre la traversée de la RD117 par demie chaussée et sa remise en état en GB+BB puis passage en accotement et prés mitoyens jusqu'à la parcelle à desservir.

Il est précisé que la commune de Millery fera installer à ces frais un poteau d'incendie sur cette antenne.

## **ARTICLE II - DEFINITION DES TRAVAUX**

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Prestations faisant l'objet de l'estimation prévisionnelle des dépenses du 27 juillet 2023 dont le montant total TOUTES TAXES s'élève à la somme de 50 922.00 euros.

Les conduites seront posées à une profondeur garantissant une couverture de 1 mètre au-dessus de la canalisation.

## **ARTICLE III - ABONNEMENT- SYSTEME DE COMPTAGE**

La réalisation des branchements particuliers, l'installation du système de comptage et la souscription de l'abonnement seront à la charge des acquéreurs des lots, lesquels devront obligatoirement en être informés lors de la vente de chaque lot. La Société Véolia chargée de l'exploitation du réseau syndical facturera et percevra directement ces différentes charges.

## **ARTICLE IV- CONDITIONS**

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Millery-Mornant qui accepte de les faire réaliser moyennant une participation égale au montant **TOUTES TAXES** du décompte définitif des travaux.

## **ARTICLE V – REGLEMENT**

La CCVG s'engage à verser dans les caisses du Receveur du Syndicat, Percepteur de Givors:

- paiement de soldes par antenne **TOUTES TAXES puis** du décompte définitif, sur la base des travaux réellement exécutés, dès la réception des travaux par le Syndicat avec l'entreprise en charge de ces derniers, le Syndicat s'engageant pour sa part à délivrer l'autorisation de mise en service en eau des ouvrages au délégataire en charge du service à réception du solde. Il est précisé que ces dépenses sont prises en charge par la CCVG, le poteau d'incendie étant pris en charge par la Commune de Millery.

---

### ***Siège***

*42, avenue de Verdun – 69440 MORNANT*

*Tél. 04 78 44 08 37 – Fax 04 78 44 95 12 – E-mail : millerymornant@wanadoo.fr*

### ***Adresse Postale***

*5, avenue du Souvenir – 69440 MORNANT*

**ARTICLE VI - EXECUTION DES TRAVAUX**

Le Syndicat s'engage à exécuter les travaux dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de la date de réception de la présente convention dûment signée par l'aménageur.

Fait à M O R N A N T , le

La présidente de la CCVG  
Mme Françoise GAUQUELIN

Le président du MIMO  
M Fabien BREUZIN

---

***Siège***

*42, avenue de Verdun – 69440 MORNANT*

*Tél. 04 78 44 08 37 – Fax 04 78 44 95 12 – E-mail : millerymornant@wanadoo.fr*

***Adresse Postale***

*5, avenue du Souvenir – 69440 MORNANT*